



REVENDICATIF

Montreuil, octobre 2016

PETITS COLLECTIFS EN ILE DE FRANCE

CE QUE PROPOSE LA CGT

Au motif d'un allègement de la charge de travail des DPX, d'un besoin supplémentaire de proximité managériale et d'agir contre l'absentéisme, la direction de l'activité « Transilien » entend réorganiser en profondeur les Établissements Gares Transilien (EGT) par le biais d'un projet appelé « petits collectifs »

Cette réorganisation est en fait un moyen d'abaissement du niveau de qualification, de gains accrus de productivité sur le dos des cheminots par le biais de la mobilité géographique, de la polyvalence, de suppressions de postes immédiates ou à court terme et pose les premières pierres structurelles (EGT par ligne ou axe) d'une vente à la découpe.

La CGT, est naturellement opposée à tous reculs à l'égard des conditions de vie et de travail des cheminots et de la qualité du service public SNCF. L'opposition de la CGT au projet néfaste « Petits collectifs » est donc logique.

**S'OPPOSER AUX RECULS C'EST BIEN,
PROPOSER UNE ALTERNATIVE C'EST MIEUX !**

Proposer aux cheminots une alternative fait partie de l'action CGT. Cette démarche répond à la nécessaire transformation d'une situation actuelle qui ne va à personne et à l'utilité d'une contre proposition qui démontre que l'on peut faire autrement que ce qui est proposé par la direction. Ainsi la CGT allie contestation justifiée et proposition alternative réalisable.

Parce qu'une proposition alternative, aussi sensée soit-elle, ne saurait être appliquée sans l'intervention des cheminots,

**La CGT vous présente sa proposition,
ses revendications.**

SURCHARGE DE TRAVAIL POUR LES DPX, DEUX RÉACTIONS POSSIBLES

DIRECTION

Suppression de postes DPX :

- Abaissement du niveau de qualification et abaissement du centre de gravité de la ligne managériale par le transfert de nombreuses missions confiées au dit « chef d'équipe » qualification D ;
- Agrandissement des périmètres par la création de secteurs de gares.

PROPOSITION CGT

- Réduction du nombre d'agent sous la responsabilité du DPX (10 max.) ;
- Réduction du périmètre géographique relevant de la responsabilité du DPX.
- Création de postes supplémentaires de DPX ;
- Un ACM, adjoint au DPX en appuis technique « vente ».

La direction reporte la surcharge de travail managériale sur des chefs d'équipes qui seraient, de surcroit, en opérationnel. De plus, les suppressions de postes de DPX réduiraient l'accès à la qualification E pour celles et ceux qui le souhaitent. A l'inverse, la proposition CGT traite la surcharge de travail par une répartition plus juste de celle-ci via un nombre de DPX en adéquation avec les besoins réels. De fait, la création de postes qualification E donnerait de véritables perspectives de déroulement de carrières et de parcours professionnels.

NB : Au nombre d'agents bloqués à la qualification D faute d'accès à la qualification E, correspondra un nombre d'agents bloqués à la qualification C etc.

ACCESSION A LA QUALIFICATION « E », DEUX METHODES OPPOSÉES

DIRECTION

Pour la direction, l'accès à la qualification E doit se faire de façon très, très sélective. En effet, En lien avec le projet « Petits collectifs », la direction entend user d'une Validation d'Acquis Professionnels (VAP). L'accès à cette VAP ne se ferait pas à la demande de l'agent mais au bon vouloir du DET. Les choix du DET seraient guidés par des critères tels qu'être volontaire de l'information en toute circonstance, y compris lors d'une action de grève, et seulement accessible aux chefs d'équipes étant sur poste depuis 4 ou 5 ans.

La direction conditionne donc le déroulement de carrière des cheminots à leur bon vouloir et à la servitude toute en créant une discrimination à combattre !

PROPOSITION CGT

Basé sur des critères de compétences, la CGT propose la nécessaire ouverture de cessions d'examen interne type « TC, TGM... » accessible à tous agents B28 justifiant de 3 ans d'ancienneté dans l'entreprise.

NB : Depuis 6 ans aucune cession de l'examen « TC » n'a été ouverte ! Quand la direction veut nous faire sucer des cailloux, elle tari la source d'eau potable !

QUAND LA DIRECTION PRONE LA RÉPONSE AUX EXIGENCES DU STIF, LA CGT RÉPOND PAR LA DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC SNCF !

DIRECTION

- Mise en place de collectifs de travail de 10 agents en moyenne ;
- Mobilité géographique des agents allant jusqu'à 11 gares ;
- Polyvalence des agents intégrant notamment des tâches sécurités (tâches productions) et LAF (assermentation au contrôle) ;
- Remplacement mutuel en cas de prise de congés ;
- Suppressions immédiates ou à court terme de nombreux postes réserves ;
- PS/FS simultanées et au même endroit de toute l'équipe ;
- Déplacement en service et à bord des trains pour se rendre d'une gare à une autre ;
- Modifications importantes des roulements conduisant à la réduction de roulements de jour.

En lien avec « PETITS COLLECTIFS » la direction organise la télé-opération. Ce dispositif technique permettrait l'ouverture/fermeture des gares à distance et donc de se passer des agents commerciaux gares !

PROPOSITION CGT

- Un nombre d'agents ne dépassant pas 10 par DPX ;
- Des postes d'appuis technique vente Qualif.D tenu par un ACM ;
- La création de postes d'appuis sécurité/ accueil de la filière « 27 » (Responsable opérationnel) QE pour notamment assurer les tâches productions (transbordements...) et rattachés aux UO PROD ;
- Des gares ouvertes du premier au dernier train ;
- La réouverture ou l'ouverture de guichets dans toutes les gares et en nombre suffisant pour absorber la charge de travail ;
- La mise en place de guichets multi-activités mono-métier de vendeurs dans toutes les gares ;
- La création de grandes et petites réserves pour tenir compte des impératifs de production et des conditions de vie différentes des agents ;
- L'utilisation des agents en roulements dans leur gare d'attache ;
- Des missions de contrôle uniquement dévolue aux ASCT.

L'obligation de mobilité et le remplacement mutuel placeraient les agents sous la pression du collectif et conduiraient à la dégradation des conditions de travail et de vie des cheminots. Les ingrédients de l'augmentation des risques psychosociaux sont réunis dans l'organisation voulue par la direction. A contrario le projet CGT vise aussi à tendre vers l'épanouissement au travail.

Les propositions de la CGT amènent notamment à un renforcement des passerelles inter-métiers dans le respect du dictionnaire des filières et des missions afférents à chaque métier. Ces passerelles permettent aux agents de construire un véritable parcours professionnel.

LA FACE CACHÉE

DE « PETITS COLLECTIFS » :

ÉCLATEMENT DES EGT

EN ÉTABLISSEMENTS PAR LIGNE,

Au motif du maintien d'une ligne managériale à trois niveaux (DET/Manager de niveau 2 et 1), cette transformation a pour but d'organiser la filialisation/privatisation de la SNCF par ligne, morceau par morceau.

En structurant la production autour d'établissements par ligne et en y associant toutes les ressources humaines et matériels utiles (ASCVG/ASCT/Matériel/ADC...) comme avouée par la direction, une quelconque entreprise ferroviaire privée (filiale de la SNCF ou autre) pourrait assumer l'exploitation de la ligne par le transfert du personnel SNCF dédié.

Les cheminots feraient partie d'un package qui serait offert au privé, clé en main !

Voilà un exemple qui donne à réfléchir sérieusement :

L'exploitation de la future ligne de TRAM-TRAIN T11 reliant dans un premier temps Epinay sur seine au Bourget et roulant sur le réseau ferré national est édifiant !

En effet, l'exploitation de cette ligne d'Ile de France a été confiée, par la SNCF (intégrée dans le contrat STIF), à Transkeo, filiale de Keolis. Cette exploitation est prévue pour juillet 2017 avec des personnels de droit privé ne relevant pas du statut des cheminots.

Cette exemple, face auquel tous les cheminots doivent manifester leur opposition, révèle la volonté de la direction SNCF d'organiser sa propre concurrence en anticipant l'ouverture totale de celle-ci afin d'abaisser les conditions sociales et de travail des cheminots que la direction juge « couteux » !

L'ouverture totale du secteur ferroviaire à la concurrence organisée par une Europe libérale n'est donc qu'un prétexte afin de masquer les motivations de nos dirigeants.

LIMITER LA CASSE NE SUFFIRA PAS,

LES CHEMINOTS DOIVENT AGIR !

ENSEMBLE, ENGAGEONS-NOUS

POUR UN AUTRE AVENIR !

F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S

Nom :

Prénom :

Adresse :

Fonction :

Grade :

Position de rémunération :

Établissement :

Tél. :

E-mail :



J'ADHÈRE À LA CGT

FÉDÉRATION CGT CHEMINOTS
263 rue de Paris - case 546
93515 Montreuil cedex
Tél. 01 55 82 84 40
orga@cheminotcgt.fr
www.cheminotcgt.fr

BULLETIN D'ADHÉSION

Ne dites plus :
«Que fait la CGT» ?
FAITES-LA !

Nom du secteur : Tél. :

Syndicat : Tél. :

Nom du contact :

Nom du syndiqué :